

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Messaouda soudani

<https://www.cadre21.org/membres/1fcf3ebacc11961f20cf645e>

Date d'obtention : 2024-02-21 03:42:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

avoir des interventions uniformes et efficaces peut faciliter le travail de l'intervenant et surtout assurer la sécurité et le bien être de jeune.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

être bien outillé (avoir des grilles faciles à utiliser, des étapes préliminaires à suivre, document légal),
connaître les étapes à suivre sans oublier aucune étape,
uniformiser les interventions, on travaille tous de la même façon.
surtout ne pas voir les photos intimes sur le cell d'un jeune pour garder le lien de confiance.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

intégrité physique et morale pour ne pas briser le lien de confiance et la confidentialité,
faire la différence si c'est un acte malveillant ou impulsif dans le but d'agir rapidement .
ne doit jamais chercher le contenu de l'appareil électronique